

# On touche pas au droit de grève !!



Les verriers connaissent bien le droit de grève et l'utilisent lorsque la Direction est butée et refuse de négocier !

Nous avons dû l'utiliser en ce début d'année pour obtenir satisfaction aux revendications salariales face à une direction bornée et sourde à vos revendications !  
**Et après 5 semaines de grève et 25 000 Tonnes de verre perdues, conclure un accord !**

En ce début d'année, comme à chaque grève, il a fallu sans cesse batailler dur avec la Direction et ses représentants pour faire respecter le droit de grève...

**Et empêcher la Direction** de faire tourner des machines si des grévistes sont réquisitionnés...

**Ou faire respecter les critères de réquisition** pour assurer la sécurité de l'outil de travail sans entraver le droit de grève...

**Ou encore empêcher la Direction** de faire tourner des machines sans mettre en danger les personnels non-grévistes !

**Au niveau national, le Patronat et le gouvernement appliquent la même politique :  
"Refus de négocier et passage en force !**

Tout comme notre ancien directeur Général, le Patronat des industries pétrolières refuse de négocier, malgré les profits exorbitants (*faits sur notre dos au passage*) il pleure auprès du gouvernement pour utiliser les moyens de l'État pour casser la grève et ne rien lâcher aux salariés !

**La Grève est un droit ! Entraver la grève est porter une atteinte grave aux droits des travailleurs à se défendre face au Patronat !**

Collègues grévistes et collègues non-grévistes, vous avez tous pu constater que sans la grève, notre employeur n'aurait rien lâché en février dernier ! **Ce droit existe et ne doit pas disparaître !!!**

**Aujourd'hui, en France, des salariés sont gravement attaqués dans leur droit à se défendre ! Il est de notre devoir d'agir et de les aider à défendre leur droit légitime !** Un droit reconnu dans la Constitution française, dans le Code du Travail, et dans de nombreuses conventions collectives !

*En 2010, le gouvernement avait déjà réquisitionné des grévistes... Il a été condamné pour réquisition illégale ! => 12 ans après, le gouvernement recommence ! Des actions en justice sont lancées, mais pendant ce temps-là, l'efficacité de la grève est mise à mal !*

**Défendre le droit de grève aujourd'hui revient à défendre notre futur droit à nous défendre !!!**

La CGT vous propose de rejoindre l'appel "National & Interprofessionnel" du 18 octobre, et de faire grève selon la durée que vous déciderez ensemble par service, atelier, équipe... et de participer très nombreux à la manifestation qui partira le 18 octobre de la maison des syndicats à Chalon.

**Rassemblement mardi 18 octobre à 13h45 maison des syndicats à Chalon**  
(Place Mathias)